

ARCHIVE

Les accompagnants d'élèves réclament un "vrai" statut

Ils ont fait valoir hier leurs revendications devant l'Inspection académique

Pendant qu'une cinquantaine de personnes étaient mobilisées hier à Manosque autour des écoles, une trentaine d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) accompagnés d'une quinzaine de parents, se sont rassemblés à l'appel de leurs syndicats (CGT éduc'action, Fnec-FO, FSU, SUd éducation) devant l'Inspection académique pour réclamer un vrai statut. Et un vrai salaire...

Tous dénoncent la dégradation de leurs missions depuis la création des Pial (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) : "C'est une mutualisation des moyens avec uniquement des préoccupations comptables", regrette Stéphane Uriot (FSU).

"Des salaires en deçà du seuil de pauvreté"

Pour ces accompagnants, dont le rôle est pourtant essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves, "la mise en place des Pial a considérablement dégradé les conditions de travail, puisque les AESH sont désormais appelés à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, et à multiplier les accompagnements d'élèves. Ces services partagés demandant plus d'adaptabilité et de flexibilité nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagnés en conservant le même nombre de personnels".

Ces AESH (des femmes à 93 %) sont sur des emplois à temps partiel. "Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdo-



En grève hier, ils demandent un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon du Pial et de la politique de mutualisation des moyens, des recrutements et des formations.

PHOTO M-F.B.

madaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. Pour 21 heures, 658 €. Donc, en deçà du seuil de pauvreté !", se désole Stéphane Uriot, qui voudrait "une amélioration avec un cadre fonction publique et des recrutements aussi". Il poursuit: "Une cinquantaine d'enfants MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) du département sont en attente d'AESH".

Pour un statut protecteur

Béatrice Olivieri (FSU) AESH à Château-Arnoux Saint-Auban, espérait que la délégation serait entendue, cette fois : "Tous les AESH ont été obligés de passer en Pial alors qu'ils ne le voulaient pas. Logiquement, on

aurait dû passer à 24h, sauf qu'on nous maintient à 21h, soi-disant pour des raisons budgétaires. Et puis, on peut nous déplacer sur plusieurs écoles ou collèges. Et quand on va d'un établissement à un autre, nous ne sommes pas défrayés. C'est du bricolage. Les AESH sont en burn-out. Dans le département, c'est une véritable hémorragie des 250 AESH qui démissionnent ou cassent leur contrat".

Et ce n'est pas tout: "Aujourd'hui on nous donne 60 heures de formation pour survoler toutes les maladies orphelines, les trisomies, les handicaps, les troubles du comportement... Mais on n'est pas personnel qualifié avec 60 heures! Alors on va sur des tutos YouTube pour se for-

mer tout seul. On en est là...". Elle ajoute "Imaginez un enfant autiste pris en cantine, il faut que son AESH soit avec lui, or à l'heure actuelle des enfants autistes profonds se retrouvent avec 4 AESH. Et on parle d'inclusion...".

"La réelle difficulté, c'est de trouver un statut qui soit protecteur pour les AESH. Un statut qui leur donne en même temps un travail complet, avec une grille salariale dévolue et leur permette de vivre de ce métier, d'acquérir des compétences et de se stabiliser. Car les personnels présents aujourd'hui sont précaires", résume Eric Gauthier (Snes FSU), enseignant à Oraison.

Marie-France BAYETTI
La Provence 20/10/21